



La démocratie se vit ici

ATELIERS  
de la  
Cité

Ensemble

À Laval, des dispositifs ont été mis en place pour que chaque Lavallois puisse s'investir pour sa ville et pour son quartier.

L'objectif de tous ces dispositifs de démocratie est à la fois d'écouter, de partager et de construire avec les habitants de nouveaux projets.

Ces projets sont basés sur les valeurs du collectif et de l'échange. Ceci est la philosophie du territoire, des associations et des habitants. Toutes ces énergies citoyennes mobilisées permettent de dessiner la ville de demain !



**François ZOCCHETTO**  
Maire de Laval



**Jacques PHELIPPOT**  
Adjoint au maire  
Famille, jeunesse,  
démocratie locale

## TOUS LES DISPOSITIFS DE DÉMOCRATIE LOCALE

### ● LES PERMANENCES DES ÉLUS DE QUARTIER

Vos élus sont à votre écoute lors de permanences, tous les mois, dans chaque quartier de la ville. Elles permettent d'échanger sur vos préoccupations quotidiennes.



### ● LES ATELIERS DE LA CITÉ

Les ateliers de la cité sont des lieux de débat avec les élus, mais aussi un espace de création de projets collaboratifs pour les quartiers.

### ● LES PROJETS COLLABORATIFS

Les projets collaboratifs sont déterminés, impulsés et mis en place par les habitants pour répondre aux besoins de leur quartier : vie culturelle, santé, solidarité, amélioration du cadre de vie...

### ● LES JEUDIS CITOYENS

Chaque jeudi précédant un conseil municipal, les lavallois sont invités à venir s'informer et à débattre d'un sujet important de l'action municipale.

### ● LA JOURNÉE CITOYENNE

La journée citoyenne est un dispositif où, durant une journée, les habitants se mobilisent bénévolement pour réaliser ensemble des projets qu'ils ont eux-mêmes proposés.

### ● LES BALADES URBAINES

Des visites de quartier ont lieu régulièrement avec les élus, les services de la Ville et des acteurs du quartier pour voir avec les habitants les points à améliorer.

### ● LE CONSEIL DES SAGES

Une instance de consultation composée de 45 membres de plus de 60 ans, missionnée par le Maire, pour contribuer aux projets de la vie de la cité.

### ● LES CONSEILS CITOYENS

Composés d'habitants et d'acteurs locaux dans les quartiers des Fourches, du Pavement et de Saint-Nicolas, les conseils citoyens sont associés à l'élaboration du contrat de ville.

## MON MÉMO CITOYEN



### JE TRIE MES DÉCHETS

Je dépose mes déchets dans les bacs réservés à cet effet ou bien aux points d'apport volontaire.

Par respect pour le voisinage, je ne dépose pas mes déchets en verre entre 21h et 7h.

Je dépose tous les autres déchets (encombrants, gravats, végétaux, ferrailles, bois, produits chimiques...) en déchetterie.

*Le dépôt sauvage des déchets est passible d'une amende de 68€ à 450€*

*Arrêté du 28 mars 2015 - art R633-6 du Code pénal*

### BON À SAVOIR !

Lorsque vous achetez un nouvel appareil électrique ou électronique, le distributeur est tenu de reprendre l'ancien gratuitement !

### DÉCHETTERIE DE LAVAL

Boulevard Henri Becquerel  
Zone Industrielle des Touches  
Lundi au samedi : 9h-12h et 13h30-18h  
Dimanche : 9h-12h

### DÉCHETTERIE DE SAINT-BERTHEVIN

Zone du Chatelier - Route de Rennes  
Lundi au samedi : 9h-12h et 13h30-18h  
Dimanche : 9h-12h

### DÉCHETTERIE D'ENTRAMMES

Route de Forcé  
Lundi et mercredi : 9h-12h et 14h-18h  
Mardi, jeudi et vendredi : 14h-18h  
Samedi : 9h-12h

Plus d'informations sur  
**SERVICE DES COLLECTE DES DÉCHETS ET DÉCHETTERIE**  
02 53 74 11 00  
[WWW.AGGLO-LAVAL.FR](http://WWW.AGGLO-LAVAL.FR)



### J'ENTRETIENS MON TROTTOIR

Je nettoie mon trottoir et je retire les mauvaises herbes. En hiver, je balaye et enlève la glace, la neige devant mon habitation afin de sécuriser le passage des piétons. En cas d'accident, je peux être tenu pour responsable.

*Arrêté n°DRP2004-43*



### J'ENTRETIENS MON JARDIN

J'entretiens mes arbres ou mes haies afin de ne pas les laisser croître à moins de 2m de la limite du domaine public routier.

*Arrêté préfectoral du 10 janvier 1980 - article R 116-2 de la voirie routière*



### JE RESPECTE LA TRANQUILLITÉ DE TOUS

• Je tonds ma pelouse et j'utilise les engins équipés de moteurs bruyants seulement aux horaires autorisés :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30  
Samedi et mercredi : 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10 à 12 h  
*Arrêté préfectoral n°2008 - D278 du 15 juillet 2008*

• Je veille à ce que mon chien ne soit pas une gêne pour les autres (pas d'aboiements intempestifs, ramassage des déjections, muselière pour les chiens classés « dangereux », tenue en laisse dans les lieux publics...)

*Selon l'article R 633-6 du Code Pénal, ceux qui ne prendront pas le soin de ramasser les déjections de leur chien, pourront être verbalisés à hauteur de 68€.*

• Je ne consomme pas d'alcool dans les espaces publics, en centre-ville, en dehors :

- des terrasses de débits de boissons et restaurants  
- des aires de pique-nique

*Arrêté municipal n°DRP2018 - 284 du 17 mai 2018*



# CONTACTS UTILES

## SERVICES DE LA VILLE DE LAVAL ET DE LAVAL AGGLOMÉRATION

**Laval Direct Proximité** : 0800 00 53 53

Pour toute requête concernant la propreté, les espaces verts, la voirie, l'éclairage public, les nuisances diverses...

**Centre administratif municipal** : Place du 11 Novembre - 02 43 49 43 00

**Police municipale** : 02 43 67 81 81

**Espace Seniors** : 90 rue de Rennes - 09 67 51 83 87

**Maison des associations « Noël Meslier »** : 17 rue de Rastatt - 02 43 49 86 80

**CCAS** : 10 place de Hercé - 02 43 49 47 47

**Centre d'Information Jeunesse** : Place du 18 Juin 1940 - 02 43 49 86 55

**Service habitat de Laval Agglomération** : Hôtel communautaire

1 place du Général Ferrié - 02 43 49 44 24

**Service collecte des déchets et déchetteries** : Boulevard Henri Becquerel  
Z. I des Touches - 02 53 74 11 00

## TRANSPORTS - STATIONNEMENT

**TUL** : 11 allée du Vieux Saint-Louis - 02 43 53 00 00 - [www.tul-laval.com](http://www.tul-laval.com)

**Maison du stationnement Urbis Park** : 29 rue du Val de Mayenne  
02 43 49 59 35 - [www.urbispark.fr](http://www.urbispark.fr)

**Service transport** : Hôtel communautaire - 1 place du Général Ferrié -  
02 43 49 45 68

## SANTÉ

**SAMU** : 15

**Police secours** : 17

**Pompiers** : 18

**Urgence pour sourds et malentendants** : 114 par sms

**Médecin de garde** : 116 117

**Pharmacie de garde** : 38 37

**Centre hospitalier** : 02 43 66 50 00

**Centre anti-poison d'Angers** : 02 41 48 21 21

**Commissariat de Police Nationale** : 02 43 67 81 81